

DEC200193DR05

**Décision portant nomination de Mme Delphine Robuchon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS2841 intitulée CNRS Images.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC170692DAJ du 15 mai 2017 portant renouvellement de l'unité de service n° 2841 intitulée CNRS Images ;

**Vu** la décision n° DEC182033DAJ du 26 juillet 2018 nommant Mme Marie Mora-Chevais directrice de l'unité de service n° 2841 ;

**Vu** l'avis en assemblée générale de l'unité en date du 18/04/2019 ;

Considérant que Mme Delphine Robuchon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 6 au 8 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 25 au 27 novembre 2019 (2<sup>ème</sup> session) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Delphine Robuchon, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service n°2841 intitulée CNRS Images, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mme Delphine Robuchon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Robuchon est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 janvier 2020

La Directrice de l'unité  
Marie Mora-Chevais

Visa du délégué régional du CNRS

